



Spéciale d'élevage : guide pratique

Les spéciales d'élevage suivent les lignes directrices portées sur le site du LOOF (<http://www.loof.asso.fr/eleveurs/SQR-speciales.php>) telles qu'elles sont établies dans le cadre du Système de Qualification des Reproducteurs LOOF.

Avant la spéciale d'élevage.....	2
Pourquoi organiser une spéciale d'élevage.....	2
Le(s) juge(s).....	2
La demande d'organisation d'une spéciale d'élevage.....	2
La convention de partenariat.....	2
Les récompenses (cadeaux).....	3
La communication.....	3
Les inscriptions des chats.....	3
Les quotas.....	3
Pendant la spéciale d'élevage.....	4
L'espace et le temps de la spéciale.....	4
La réunion pré-jugement (briefing).....	4
Les jugements.....	4
La clôture de la spéciale (débriefing).....	4
Après la spéciale d'élevage.....	5
L'enregistrement des résultats.....	5
Le rapport de jugement.....	5
Valorisation du SQR.....	5

Avant la spéciale d'élevage

Pourquoi organiser une spéciale d'élevage

A travers une spéciale d'élevage, le club de race ⁽¹⁾ participe à l'orientation de la sélection de la race ⁽²⁾ dont il a la charge et permet aux éleveurs de valoriser leurs reproducteurs.

Critères de décision : Le club de race tient compte de critères tels que la localisation, l'attractivité de l'exposition, la disponibilité de juges réputés particulièrement compétents pour la race, le budget, etc.

Après cette étude préliminaire, les premiers contacts avec les différents intervenants et partenaires peuvent être pris : club organisateur, juges, sponsors...

Le(s) juge(s)

Le choix des juges est de la responsabilité du club de race, en accord avec le club organisateur.

Le club de race peut soumettre au club organisateur la liste des juges qu'il souhaite voir officier pour avis et décision commune en fonction des impératifs logistiques et financiers du club organisateur.

Le règlement des juges (I-C) stipule que « *le nombre maximum conseillé de chats à juger, par jour d'exposition, est de 40* ». Toutefois, la spéciale d'élevage est un événement exceptionnel qui requiert du juge une disponibilité accrue (briefing pré-jugements, jugement des classes supplémentaires s'il y en a, débriefing post-jugements, conseils ou commentaires aux exposants...). Il est donc conseillé d'attribuer un nombre inférieur de chats au juge dédié à la spéciale d'élevage pour un meilleur déroulement de la spéciale. Il convient de prévoir un nombre de juges en accord avec le nombre de chats escompté.

Le club de race demande aux juges leur accord et vérifie qu'ils sont suffisamment informés de la façon dont doit se dérouler une spéciale d'élevage, surtout s'il s'agit d'une première spéciale d'élevage pour un juge étranger non LOOF. Il leur fournit le règlement des spéciales et le standard LOOF de la race ou du groupe de race ou la traduction en anglais de ces deux textes dans leur version publiée sur le site du LOOF.

Le club organisateur invite officiellement les juges et prend en charge l'intégralité de leurs frais (Cf. *règlement des juges, I-C*).

L'annonce des juges choisis en commun pour la réalisation de cette spéciale d'élevage doit se faire de préférence en même temps que la déclaration, mais peut être reportée de quelques jours.

La demande d'organisation d'une spéciale d'élevage

La demande conjointe de la spéciale d'élevage par le club organisateur et le club de race ⁽¹⁾ doit parvenir au LOOF (sqr@loof.asso.fr) **au moins 6 semaines avant la date de la manifestation.**

Une fois la spéciale acceptée, elle est annoncée officiellement :

- ✓ sur le site du LOOF, à la fois dans le calendrier des expositions et dans un calendrier spécifique.
- ✓ à travers tous les médias souhaités par les organisateurs.

La convention de partenariat

Le club organisateur et le club ⁽¹⁾ de race établissent ensuite une convention de partenariat stipulant les engagements des deux parties. Voir un document type en annexe.

1 Le ou les clubs de race, en cas d'organisation conjointe d'une spéciale d'élevage par plusieurs clubs d'une même race. Remarque valable pour le reste du texte.

2 La race ou le groupe de races. Remarque valable pour le reste du texte.

Les récompenses (cadeaux ...)

Les clubs se mettent d'accord sur les cadeaux, lots, cocardes qui seront offerts et à quels lauréats (Nominés ? Best in Show ? 1 à 10 ? Lots d'élevage ? Autres ?) et en précisent les détails dans la convention.

Si le club organisateur et le club de race ont des sponsors différents, ils s'accordent sur les modalités pratiques de présentation, distribution etc. des cadeaux.

La communication

Après avoir accepté la tenue de la spéciale d'élevage, le LOOF ⁽³⁾ se charge d'envoyer un mailing d'information sur l'événement incluant lieu, date et liens valides pour inscription et ce, au moins un mois avant la date de la spéciale.

Les destinataires en sont toutes les personnes ayant déclaré au moins une portée dans la race ou le groupe de races durant les 24 mois précédant la date de l'événement, ainsi que les propriétaires de chats étrangers ayant fait l'objet d'un « transfert de pedigree ».

Le LOOF informe également le public par tout support média à sa disposition.

Le club organisateur et le club de race s'engagent à communiquer l'événement auprès du plus grand nombre de propriétaires des dites races.

Pour les supports visuels (affiche, catalogue...), le club organisateur consulte le club de race sur le choix des photos de la race ; le club de race peut fournir les photos - de qualité professionnelle - si nécessaire.

Les inscriptions des chats

Comme pour toute exposition, le club organisateur reçoit les engagements des chats.

Le club organisateur peut consentir un tarif préférentiel aux chats de la spéciale.

Le club organisateur réserve le plus longtemps possible aux chats de la spéciale un nombre de places/d'engagements correspondant au quota de la race. Il accepte les inscriptions dépassant le quota tant que cela ne porte pas préjudice au reste de l'exposition.

De son côté le club de race s'engage à inciter ses éleveurs à s'inscrire dans les meilleurs délais.

Le club organisateur envoie régulièrement au club de race (au moins une fois par semaine, puis, à l'approche de la clôture des engagements, selon le souhait du club de race) la liste des chats tels qu'inscrits à la spéciale d'élevage (exposants, détails du chat), puis la liste définitive en même temps que le pré-catalogue envoyé au LOOF.

Le club de race vérifie l'existence de classes supplémentaires (vétérans, lot 3 générations et lot d'élevage) à partir du catalogue définitif et liste les chats concernés afin de gérer ces groupes lors de l'exposition.

Les quotas

Si l'effectif minimum de chats requis n'est pas atteint, la spéciale d'élevage est requalifiée en spéciale de race classique, et le club de race s'engage à en informer le LOOF et les exposants.

Pendant la spéciale d'élevage

Le club organisateur est responsable du déroulement de la spéciale pour sa gestion courante et permet au club de race de réaliser sa spéciale dans les meilleures conditions.

L'espace et le temps de la spéciale

Un espace dédié est réservé à la spéciale d'élevage pendant toute la durée de l'exposition. Le club de race peut y tenir un stand d'information (kakemono/fiches de race fournies par le LOOF...)

Il regroupe les participants de la spéciale dans un même carré (ou deux selon l'effectif) sauf demande expresse ou cas particulier.

Le club organisateur réserve un espace dédié et le temps nécessaire à la réalisation de la spéciale d'élevage dans toutes ses composantes, en fonction des particularités de la salle d'exposition (*cf. modalités spécifiques dans la convention*), par exemple, en plaçant le(s) carré(s) où se trouveront la majorité des chats de la spéciale à proximité du/des juge(s) pour faciliter les jugements individuels et des lots d'élevage. Cet espace peut permettre les réunions pré- et post-jugements.

Le club organisateur met à disposition quelques cages, voire un ring de 10 cages, en fonction de l'effectif, pour faciliter les jugements.

Le club de race s'engage à être présent et à assurer l'accueil des exposants de cette race dans le carré commun que leur a réservé le club organisateur, la présentation du ou des juges qui officieront, avec l'explication du déroulement de la spéciale jusqu'à la fin de celle-ci.

Le club de race présente au public les spécificités de la spéciale d'élevage.

La réunion pré-jugement (briefing)

Afin de s'assurer du bon déroulement de la spéciale et de la présence de tous les juges et éleveurs, la journée débute par la réunion préparatoire aux jugements (briefing).

Les jugements

Comme pour toute exposition, le club organisateur se charge des feuilles de jugements, des enregistrements des certificats et appréciations attribués.

Le club de race, sur la base du catalogue fourni par le club organisateur, prépare la présentation des classes supplémentaires (vétérans - lots d'élevage - lots 3 générations) pour les jugements (coordination avec le juge, appel des exposants concernés, constitution des lots d'élevage...)

Pour le bon déroulement de toute l'exposition, les juges concernés débutent leurs jugements par les chats de la spéciale d'élevage.

Conformément aux règlements du SQR et des spéciales d'élevage, le club organisateur organise un Best in Show spécifique réunissant tous les chats de la spéciale d'élevage. Ils sont nommés par catégorie : 3/6 mois femelle, 3/6 mois mâle, 6/10 mois femelle, 6/10 mois mâle, femelle, mâle, femelle neutre, mâle neutre, éventuellement honneur.

Le Best Général de la spéciale d'élevage participe au Best Suprême s'il a lieu.

En option, un classement complémentaire de 1 à 10 (ou moins selon l'effectif) des meilleurs chats, sans distinction de catégorie ni de sexe, pourra être effectué par les juges dédiés.

L'organisation générale du déroulement de l'ensemble des jugements est sous la responsabilité du club organisateur. Celui-ci permet à la spéciale du club de race de se dérouler au mieux, comme un tout autonome qui ne subit pas et ne crée pas d'interférences avec le fonctionnement général de l'exposition.

La clôture de la spéciale (débriefing)

A la fin de la spéciale, le club organisateur permet au club de race, qui s'y engage, d'organiser une réunion regroupant les juges ayant officié et les éleveurs afin d'échanger des points de vue généraux, évoquant le standard, l'évolution des races, etc.

Après la spéciale d'élevage

L'enregistrement des résultats

Les résultats des spéciales de race sont communiqués au LOOF sous 10 jours par le club organisateur afin que les qualificatifs « Excellents » qui ont été décernés puissent être intégrés à la base de données SQR.

Le club organisateur réalise le tableau de résultats sous le format spécifié par le LOOF et l'envoie au LOOF et au club de race.

Le rapport de jugement

A l'issue de la spéciale d'élevage, les juges ayant officié doivent transmettre un rapport sur l'ensemble des chats examinés avec notamment les points forts et les points faibles.

Afin de faciliter la diffusion du rapport, ce dernier doit être rédigé en français ou en anglais.

Le(s) juge(s) peut(vent) se faire assister par un secrétaire (élève-juge) chargé de prendre des notes lors des jugements et du débriefing pour les communiquer ensuite au juge chargé de la rédaction du rapport.

Le club de race se charge de récupérer ce rapport auprès du/des juge(s), le publie sur son site et le transmet au LOOF (sqr@loof.asso.fr) et à la commission des juges LOOF (commission.juges@loof.asso.fr) dans un délai de 10 jours suivant l'exposition.

Valorisation du SQR

Le LOOF publie sur son site, en ce qui concerne les spéciales d'élevage :

- ✓ les spéciales d'élevage annoncées ;
- ✓ les spéciales d'élevage validées ;
- ✓ les rapports de jugement de ces spéciales d'élevage ;
- ✓ les résultats de ces spéciales d'élevage (dès que les moyens informatiques le permettront).

Les données des spéciales d'élevage seront intégrées dès validation sur les chats concernés afin de faire évoluer leur niveau de qualification SQR, consultable sur le site.